BOD/2012/01—DOC 02

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUDIOCONFERENCE

12 JANVIER 2012

PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

RESUME DE LA PRESIDENTE

1. Le quorum étant atteint (voir la liste des participants à l'annexe 1), la réunion débute par une déclaration liminaire dans laquelle la présidente déclare ce qui suit :

 a. Cette audioconférence a pour objet d'approuver les recommandations du Comité consultatif financier (« CCF ») ayant trait aux questions suivantes :

 i. cadre d'évaluation des besoins et de la performance (Needs and Performance Framework – NPF) ;

 ii. liste indicative des dons au titre de la mise en œuvre des plans d'éducation 2012-2014.

 Les motifs de la recommandation et le projet de décision sont inclus dans le document BOD/2012/01—DOC 01 intitulé « Revised Needs and Performance Framework » communiqué au Conseil d'administration le mardi 27 décembre 2011. Comme l'indique ce document, la liste sera revue tous les ans par le CCF aux fins de possibles modifications qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

 b. Par ailleurs, avant la réunion, le Secrétariat a transmis au Conseil d'administration des informations sur la situation financière courante du Partenariat mondial, y compris sur le Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation et sur le Fonds catalytique.

2. Le Secrétariat répond aux observations transmises par écrit par les membres du Conseil d'administration en prévision de la tenue de l'audioconférence. Il explique notamment que les ressources utilisées aux fins des calculs du NPF ont été établies en soustrayant du montant de départ de 2 milliards de dollars les montants déjà alloués à 7 pays ainsi que d'autres dépenses, et en appliquant un facteur de surprogrammation de 25 %. Le Secrétariat précise également qu'il a établi la cible de 2 milliards de dollars en tenant compte d'indications informelles concernant les contributions futures ou l'augmentation du montant actuel des promesses de contributions.

3. La présidente ouvre le débat sur les questions qui appellent une décision. Les aspects suivants sont examinés :

 a. **Plafonnement des allocations** : L'établissement d'un plafond de 100 millions de dollars pour les allocations préoccupe certains des membres du Conseil. Selon certains partenaires, comme il est possible que des financements supplémentaires soient mobilisés, on devrait envisager d'appliquer un facteur de « surprogrammation » de 150 %, ce qui éliminerait la nécessité d'un plafonnement. Certains partenaires souhaiteraient par ailleurs qu'on explicite les « circonstances exceptionnelles » dans lesquelles il deviendra possible de solliciter une allocation supérieure au plafond fixé. Certains intervenants estiment que ceux qui sollicitent une allocation supérieure au

plafond devraient chercher d'autres sources de financement et faire la démonstration de leur aptitude à utiliser les fonds. D'autres soutiennent que la possibilité d'allocations supplémentaires devrait rester ouverte, et que les décisions à cet égard devraient tenir compte des besoins des pays et de leur capacité d'assurer la bonne exécution de leur projet en profitant des incitatifs pour accroître leur capacité d'absorption et leur performance. La présidente fait observer que ces questions seront examinées par le CCF et soumises au Conseil d'administration pour être examinées de plus près.

b. **Financements complémentaires fondés sur la performance** : Les membres du Conseil se préoccupent des difficultés que présentent l'établissement des critères d'attribution de financements complémentaires et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de ces critères. La présidente fait observer que ces questions seront examinées par le CCF et soumises au Conseil d'administration pour être examinées de plus près.

c. **Communications à l'intention des pays en développement partenaires** : Les membres du Conseil font observer qu'il convient de rappeler aux pays en développement partenaires que les allocations sont indicatives, compte tenu en particulier de la crise financière actuelle. Le Secrétariat promet de l'indiquer clairement dans toutes ses communications.

d. **Attraction ou éviction** : Les participants reconnaissent que dans la foulée de l'accord sur la reconstitution des ressources conclu à Copenhague en 2011, il sera important de mobiliser les ressources de tous les partenaires. Les allocations du Partenariat mondial devraient aider à mobiliser d'autres sources de financements — y compris les sources bilatérales et multilatérales — en vue de la réalisation en 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement. S'agissant de la contribution de 750 millions de dollars promise par la Banque mondiale, le Secrétariat déclare qu'il attache une grande importance à l'effet d'attraction, et la présidente assure que le Partenariat mondial s'emploiera en priorité à utiliser la totalité des 750 millions ainsi engagés. Cette question sera examinée de plus près par le CCF dans le cadre de l'examen annuel de la liste des allocations indicatives.

e. **Admissibilité** : Un membre du Conseil fait remarquer que l'admissibilité aux allocations devrait être étendue aux pays à revenu moyen afin de ne pas décourager leur participation au partenariat. Cette question sera examinée par le groupe de travail sur le plan stratégique.

f. **Demandes adressées au Secrétariat** : Les participants formulent un certain nombre de demandes particulières :

 i. présenter un rapport à jour sur les montants alloués/décaissés par le passé à partir du Fonds catalytique ;

 ii. fournir des rapports plus détaillés des réunions — c'est-à-dire qui ne se limitent pas à une liste des principales décisions prises — afin de promouvoir la transparence et la responsabilisation et de veiller au suivi des décisions prises antérieurement. La présidente annonce qu'à l'avenir, un résumé sera distribué aux Membres à la suite des réunions.

g. **Autres questions** : Les participants soulèvent les questions supplémentaires suivantes :

 i. Nécessité de débattre de la manière de travailler sur le Plan stratégique. Il conviendrait d'informer les membres du Conseil lorsqu'un groupe de travail est mis sur pied (en indiquant notamment le nom du président et des membres). La présidente promet que cela sera fait.

ii. On souhaite savoir si les entités infranationales des États fédéraux peuvent soumettre une demande de financement. Le Secrétariat fait savoir qu'il travaille à l'élaboration d'une politique sur cette question qui sera soumise à l'examen du CCF en avril 2012.

iii. On souhaite savoir si le NPF veille à ce que les activités d'« apprentissage » cadrent bien avec les priorités stratégiques. Le Secrétariat explique qu'en l'absence des données requises pour le calcul des indicateurs d'apprentissage, il n'a pas été possible d'inclure ce paramètre dans la formule du NPF. Les acquis scolaires seront examinés dans le cadre des débats que tiendra le CCF sur les financements complémentaires en avril.

4. **Décision finale :** Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2012/01-01 – Version revue du cadre d'évaluation des besoins et de la performance et liste indicative des dons au titre de la mise en œuvre des plans d'éducation : Le Conseil d'administration approuve i) la version revue du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance (NPF) présentée à l'annexe 1 du document BOD/2012/01-DOC 01 et ii) la liste indicative des dons au titre de la mise en œuvre des plans d'éducation issus des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation pour la période 2012-2014, établie sur la base de l'application du NPF révisé à une allocation indicative totale de 2 milliards de dollars et présentée dans la pièce jointe 1 du document BOD/2012/01-DOC 01 (compte tenu du plafond fixé à 100 millions de dollars).

Dans des circonstances exceptionnelles, un groupe local de partenaires de l'éducation œuvrant dans un pays où le plafond de 100 millions de dollars s'applique aura le loisir de présenter une proposition totalisant un montant plus élevé.

La liste indicative des dons au titre de la mise en œuvre des plans d'éducation fera l'objet d'un examen annuel par le CCF qui prendra en compte les ressources disponibles et les prévisions relatives aux demandes à venir. Les changements à apporter le cas échéant seront recommandés par le CCF aux fins d'approbation par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaite que le Secrétariat fasse connaître aux pays en développement partenaires le montant de leurs allocations indicatives et qu'il diffuse le plus tôt possible la liste de ces allocations sur le site Web du Partenariat mondial.

5. Prochaines étapes :

a. la présidente communiquera au Conseil d'administration la décision finale approuvée, accompagnée d'un résumé des délibérations de la réunion ;

b. le Secrétariat communiquera aux pays le montant de leurs allocations indicatives, en leur rappelant que ce montant pourrait être modifié lors du processus annuel d'examen ;

c. le Secrétariat diffusera la liste des allocations indicatives sur le site Web du Partenariat mondial ;

d. La question des normes applicables à l'examen annuel et celle du plafond de l'aide financière seront examinées par le CCF et soumises au Conseil d'administration pour faire l'objet d'un examen plus approfondi.

6. La présidente lève la séance.

Annexe 1

Présidente	
Carol Bellamy	
Pays en développement	
Afrique 3	Momodou Sanneh (Gambie)
Asie et Pacifique	Naranzogt Tschuluun (Mongolie)
Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Son Excellence le ministre Farooq Wardak (Afghanistan)
Donateurs	
Donateur 1	Vincent Snijders (Pays-Bas)
Donateur 2	Francisco Gutiérrez et Margarita Pascual (Espagne)
Donateur 3	Sara Nicholls (Canada)
Donateur 4	Lena Ingelstam (Suède)
Donateur 5	Élisabeth Féret et Marja Karjalainen (Commission européenne)
Donateur 6	Wendy Abt (États-Unis)
OSC et secteur privé / fondations privées	
OSC 1	David Archer (ActionAid)
Secteur privé / fondations privées	Lynn Murphy (Fondation Hewlett)
Organisations multilatérales	
UNESCO	Olav Seim
UNICEF	Geeta Rao Gupta et Susan Durston
Banques multilatérales et régionales	Elizabeth King (Banque mondiale)
Observateurs	
Camilla Helgø Fossberg	Présidente du Comité consultatif pour les questions financières
Secrétariat du Partenariat mondial	
Bob Prouty	Directeur du Secrétariat
Sandra Barton	Coordonnateur, antenne d'aide aux pays
Luis Crouch	Coordonnateur, bonnes pratiques mondiales
Michelle Mesen	Liaison avec le Conseil d'administration
Tal Sagorsky	Spécialiste des opérations du Conseil
Charles Tapp	Coordonnateur par intérim, Relations extérieures et Communications